



COURTAGE EN LIGNE | **DOSSIER**

Les courtiers les moins chers

Partenaires incontournables de vos investissements boursiers, les courtiers en ligne élargissent leur palette et vous ouvrent tous les marchés. A des prix imbattables !

Vous achetez des actions françaises, européennes ou internationales, des fonds, des produits dérivés ? Que vous soyez un investisseur occasionnel ou très actif, vous avez intérêt aujourd'hui à vous tourner vers les courtiers en ligne. Ils ouvrent un accès quasiment illimité à tous les marchés, à un coût bien plus avantageux que les banques traditionnelles, aujourd'hui dépassées par le mouvement. Mieux : la qualité des opérations est en général au rendez-vous et il vous suffira de quelques fractions de seconde pour acheter ou vendre une valeur. Mieux vaut toutefois être un investisseur autonome, capable de prendre ses décisions sans aide. Car le conseil n'est pas le point fort de ces établissements de nouvelle génération : ils se contentent en général de mettre leur plateforme à disposition et, dans le meilleur des cas, à apporter des informations sur les marchés où ils

opèrent. Mais au moment d'appuyer sur le bouton « validation », vous serez toujours seul. Comment choisir votre courtier en ligne ? Par le prix bien sûr, mais en évitant les faux-semblants, assez nombreux en raison de l'existence, dans certaines sociétés, d'une grande variété de tarifs en fonction de l'utilisation que vous ferez de leurs services et du rythme d'ordres que vous engagerez. Et puis, mieux vaut ne pas s'arrêter aux seuls prix : la manière dont vos ordres seront exécutés est au moins aussi importante. Dans l'hypothèse où les événements ne se dérouleraient pas comme vous l'entendiez, il faut aussi connaître les recours pour faire valoir vos droits. Pour cela, mieux vaut ne pas tarder à agir. Avec ce dossier, vous trouverez donc à la fois un état des lieux et une ouverture sur des horizons pas toujours bien connus. A vous, ensuite, d'en tirer le meilleur profit. ■

Dossier réalisé par Agnès Lambert et Pascal Estève

Des tarifs en baisse constante avec les courtiers en ligne



Faites un test en grandeur réelle avant de vous engager

Changer de courtier, les précautions à prendre P. 62

CFD, devises : le nouvel eldorado

Marchés étrangers : attention à la facture !

Des milliers de Sicav sans droits d'entrée !

Les frais de courtage des courtiers les plus compétitifs

| Courtage pour un ordre de... | |
|--|---|
| ... 1.000 € | ... 10.000 € |
| Le - cher 0,95 € IDEALING SM | Le - cher 5 € IDEALING SM |
| Le + cher 16,65 € Boursorama Banque <small>La banque en ligne avec son époux</small> | Le + cher 30 € ING |
| ... 5.000 € | ... 50.000 € |
| Le - cher 2,5 € IDEALING SM | Le - cher 12 € BOURSE DIRECT |
| Le + cher 16,65 € Boursorama Banque <small>La banque en ligne avec son époux</small> | Le + cher 150 € ING |

Des tarifs en baisse constante avec les courtiers en ligne

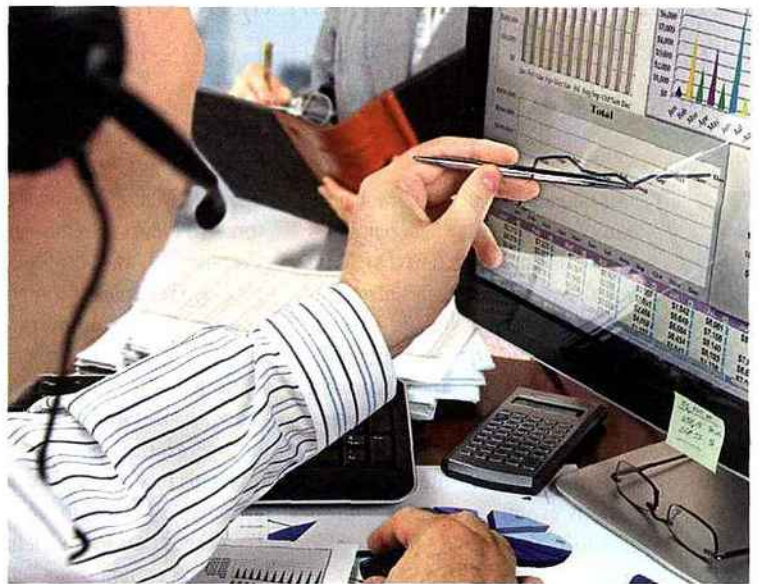
Les frais de transaction ne cessent de diminuer grâce à Internet. Mais le choix d'un courtier tourne parfois au casse-tête, en raison de la complexité croissante de certains tarifs.

0,05%

Le tarif le plus bas sur le marché français pour exécuter un ordre a été proposé en 2012 par le britannique iDealing.

Grâce à une concurrence acharnée, les frais de courtage proposés par les courtiers en ligne se sont réduits ces dernières années. Le dernier exemple en date est Cortal Consors dont la nouvelle grille de tarification, lancée le 1^{er} octobre dernier, est bien plus attrayante que la précédente. En effet, un nouveau cap a été franchi en 2012 avec l'apparition sur le marché français du britannique iDealing qui propose le tarif le plus bas avec un montant limité à... 0,05 %, soit quatre fois moins que la récente taxe sur les transactions financières mise en place lorsque vous achetez une action d'une grande société française !

Afin de vous permettre de sélectionner un courtier en ligne dans les meilleures conditions, nous avons indiqué, dans le tableau page suivante, les frais prélevés pour des ordres de différents



Les courtiers en ligne ouvrent un accès quasiment illimité à tous les marchés, à un coût bien plus avantageux que les banques traditionnelles.

montants : 1.000 €, 5.000 €, 10.000 € et 50.000 €. En fonction de votre profil, vous examinerez en priorité les frais prélevés sur le montant que vous utilisez le plus.

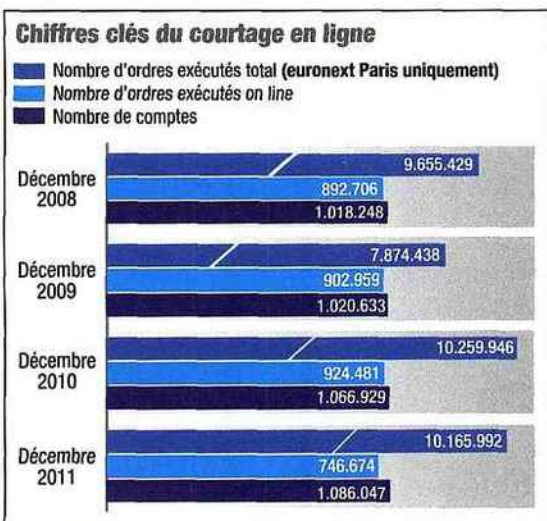
Des grilles complexes

Pour une majorité de courtiers, la grille tarifaire est claire, avec un tarif unique. Par exemple, 0,05 % pour iDealing avec un minimum de 0,95 €, 0,1 % pour Saxo Bank avec un plancher de 5 € ou un courtage fixe en fonction du montant de l'ordre pour BforBank et Binck (2,5 € en dessous de 1.000 €, 5 € de 1.000 à 4.999 €, 7,5 € de 5.000 à 7.499 €, 10 € de 7.500 à 10.000 € et 0,1 % au-dessus de 10.000 € pour ce dernier).

En revanche, la grille de lecture est plus compliquée pour les courtiers qui proposent plusieurs tarifs en fonction du profil de l'épargnant. Par

Certains tarifs sont établis en fonction du profil de l'épargnant.

exemple, chez Fortuneo, pas moins de six tarifs cohabitent : « 0 courtage » pour les investisseurs peu actifs, « petits ordres » pour les ordres inférieurs à 5.000 €, « éco » pour les ordres supérieurs à 5.000 €, « trader actifs » pour les investisseurs actifs, « trader 100 ordres » pour les investisseurs très actifs et « trader 400 ordres » pour les investisseurs hyperactifs. Or, d'un profil à l'autre, les courtages sont très différents. Ainsi, si les deux premiers ordres d'un maximum 10.000 € sont gratuits



Les frais de courtage des courtiers les plus compétitifs

| | Caractéristiques générales | Courtage pour un ordre de | | | |
|--|--|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| | | 1.000 € | 5.000 € | 10.000 € | 50.000 € |
| BANK | 3 € en dessous de 500 €, 5 € de 500 à 2.000 €, 7 € de 2.000 à 3.000 €, 13 € de 3.000 à 7.700 €, 13 € + 0,12 % de la part supérieure à 7.700 € au-dessus de 7.700 €. | 5 € | 13 € | 15,76 € | 63,76 € |
| BINCKBANK VOOR BELEGERS | 2,5 € en dessous de 1.000 €, 5 € de 1.000 à 4.999 €, 7,5 € de 5.000 à 7.499 €, 10 € de 7.500 à 10.000 €, 0,1 % à partir de 10.000 €. | 5 € | 7,50 € | 10 € | 50 € |
| BOURSE DIRECT | 0,99 € pour un ordre inférieur ou égal à 1.100 €, 0,09 % avec un plafond à 12 € entre 1.101 et 100.000 €, 0,2 % au-dessus de 100.000 €. | 0,99 € | 4,50 € | 9 € | 12 € |
| Boursorama Banque La Banque en ligne avec votre conseiller | 9,90 € jusqu'à 10.000 € (0,12 % au-dessus) ou 16,65 € jusqu'à 7.750 € (0,22 % au-dessus) pour les tarifs ultimate trader (au moins 30 transactions par mois) et trader (1 transaction par mois). | 9,90 € ou 16,55 € | 9,90 € ou 16,55 € | 9,90 € ou 22 € | 60 € ou 110 € |
| CORTAL CONSORS BNP PARIBAS | 10 € jusqu'à 30.000 € ou 14 € jusqu'à 8.000 € pour les tarifications unlimited (30 transactions par mois) et active (1 transaction par mois); 0,05 % ou 0,2 % au-dessus. | 10 € ou 14 € | 10 € ou 14 € | 10 € ou 20 € | 25 € ou 100 € |
| FORTUNEO BANK | 5 €, 6,5 € ou 9,5 € selon le nombre d'ordres pour les traders hyperactifs, très actifs ou actifs jusqu'à 100.000 €, 0,1 % au-dessus de 100.000 € ou 0,12 % au-dessus de 10.000 €. | 5 €, 6,5 € ou 9,5 € | 5 €, 6,5 € ou 9,5 € | 5 €, 6,5 € ou 9,5 € | 5 €, 6,5 € ou 60 € |
| iDealing.com | 0,05 % avec un minimum de 0,95 €. | 0,95 € | 2,50 € | 5 € | 25 € |
| ING | 9 € en dessous de 3.000 €, 0,3 % à partir de 3.000 €. | 9 € | 15 € | 30 € | 150 € |
| mesactions.com | 15,49 € jusqu'à 10.000 €, 0,3 % à partir de 10.000 €, chaque mois calendaire, deux premiers ordres de moins de 5.000 € gratuits. | 15,49 € | 15,49 € | 15 € | 150 € |
| SAXO BANQUE | 0,1 % avec un minimum de 5 €. | 5 € | 5 € | 10 € | 50 € |
| Vég@ctif | 0,13 % avec un minimum de 10,16 €. | 10,16 € | 10,16 € | 13 € | 65 € |

chaque mois calendaire pour le tarif « 0 courtage », c'est ensuite le coup de bambou avec une commission de 20 € à partir du troisième ordre. Le tarif « petits ordres » facture 4,90 € tout ordre inférieur à 1.635 € et 0,3 % un ordre supérieur. En revanche, le pourcentage devient raisonnable pour le tarif « trader actif », avec 9,50 € pour un ordre d'au maximum 10.000 € et 0,12 % au-dessus. Mais pour profiter de cette tarification, il faut réaliser au moins 30 transactions par mois ou 90 transactions sur les trois derniers mois, sous peine de subir une pénalité mensuelle de 59,80 €.

Face à la complexité de ce genre de grille tarifaire, nous avons mentionné dans notre tableau les tarifs qui s'adressent aux épargnants les plus actifs. En effet, par essence, ils sont les plus concernés par le montant des frais de courtage en raison du nombre élevé d'ordres passés. ■

P.E.

Ce qu'il faut faire en cas de litige

La sélection d'un courtier *a priori* performant ne rend pas impossible la survenue de problèmes concernant l'exécution des ordres. En raison de la grande automatisation de l'industrie du courtage en ligne, les litiges qui les concernent sont heureusement rares. Ils surviennent essentiellement en cas de bugs informatiques. Dans ce cas, il faut contacter son courtier. « Chez Boursorama, les ordres sont horodatés et toute opération sur un titre est référencée, explique Benoît Grisoni. Quand un ordre qui aurait dû être exécuté ne l'a pas été en raison d'un incident technique, nous offrons au client l'éventuel écart de cours qu'il a subi entre le cours initial et le cours auquel l'ordre a été effectivement réalisé. »

Mais attention, vous devez réagir vite ! En effet, si vous recevez un avis d'opéré que vous jugez erroné, vous avez en général seulement 48 heures (le délai de réclamation figure dans la convention de services qui vous lie à votre intermédiaire) pour envoyer une lettre recommandée avec avis de réception. Ensuite, l'opération est considérée comme acceptée.

Si votre intermédiaire refuse malgré tout de régulariser un ordre mal exécuté, contactez le service qualité de votre courtier.

En cas de nouveau refus, le dernier recours sera de saisir le médiateur de l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de sa mission de résolution amiable des conflits, il vous informera sur les règles qui régissent la transmission et la réception des ordres de Bourse. Pour vous adresser à lui, vous devrez lui fournir le courrier de votre courtier vous informant du rejet total ou partiel de votre demande. Vous lui adresserez en outre une copie de toutes les pièces justificatives en votre possession (avis d'opérés, échanges de courriers, copies d'écran, etc.).

Envoyez le tout à M^{me} Marielle Cohen-Branche, médiatrice de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Le médiateur aura alors trois mois pour lancer une procédure contradictoire gratuite afin de trouver un règlement amiable.

Faites un test en grandeur réelle avant de vous engager

Des ordres bon marché, c'est bien. Mais encore faut-il s'assurer que la technique suit. Ce n'est pas toujours le cas !



BENOÎT GRISONI, directeur des activités de Boursorama en France.

« Démarrez avec un petit portefeuille avant de transférer tous vos avoirs. »

0 €

En règle générale, les courtiers en ligne ne prélèvent pas de droits de garde.

Même s'il s'agit du seul critère objectif, la simple tarification ne constitue pas l'unique paramètre pour changer de courtier. « *Le tarif est une condition nécessaire mais non suffisante*, estime Vincent Germyns, directeur de Binck France et Binck Belgique. *Trois conditions se révèlent indispensables : des tarifs bas, un service de qualité et une plateforme informatique performante.* »

En effet, à quoi servirait-il de bénéficier des meilleurs tarifs du marché si vous ne pouvez pas passer correctement vos ordres de Bourse ? Or, même les courtiers les plus chevronnés ne sont pas à l'abri de dysfonctionnements. Par exemple, en mai dernier, des bugs informatiques ont eu pour conséquence l'impossibilité de passer des ordres pour de nombreux clients de Fortuneo.

De même, en juillet 2011, les clients de Vegactif ont été contraints de passer des ordres par téléphone en raison du changement de système informatique qui a rendu impossible la passation par Internet.

Plus d'un an après, la qualité de la plateforme initiale n'a toujours pas été retrouvée, avec par exemple les impossibilités de connaître le montant des plus et moins-values réalisées et, sur un PEA, d'acheter des valeurs pourtant éligibles. Il est aussi nécessaire de se déconnecter pour annuler un ordre ou consulter

son portefeuille, avec à la clé une perte de temps pour passer un ordre.

Une petite mise, pour voir

C'est pourquoi Benoît Grisoni, directeur des activités de Boursorama en France, conseille de vérifier la solidité d'une plateforme avant de changer de courtier. « *Il faut démarrer avec un petit portefeuille avant de transférer tous ses avoirs. Un test*

Evaluez tous les aspects : fiabilité, services offerts, disponibilité...

grandeur nature vous permettra de voir si l'outil est bien configuré et si une plateforme complémentaire de trading est prévue pour les investisseurs les plus actifs. Pouvez-vous aussi passer vos ordres au moyen d'applications mobiles et avez-vous à votre disposition des ordres suiveurs (la passation du second ordre est conditionnée à l'exécution du premier ordre) comme Boursorama en propose ? Vous jugerez aussi si

les informations mentionnées sur les fiches valeurs sont pertinentes. Enfin, vous pourrez vérifier la disponibilité du service clientèle. En résumé, l'intégralité du service offert doit être prise en compte. »

Benoît Grisoni conseille également de s'assurer que les tarifs énoncés ne recèlent pas de pièges (par exemple, un tarif conditionné à l'exécution de dizaines d'ordres). Informez-vous aussi de la perception éventuelle de droits de garde. En règle générale, les courtiers en ligne n'en prélèvent pas. Seul Vegactif les a fixés à 0,18 % du montant du portefeuille pour les épargnants qui exécutent en moyenne moins de 10 ordres par mois. Il faut donc qu'au moins 120 ordres soient passés dans une année. Dernier point, proposer une offre élargie aux OPCVM, voire à un compte rémunéré sur livrets et à un compte bancaire classique, constitue aussi un atout supplémentaire. ■ **P. E.**



Des tarifs bas, un service de qualité et une plateforme informatique performante sont les conditions indispensables pour vous engager avec un courtier.

Changer de courtier, les précautions à prendre

Ne laissez pas de plumes chez votre ancien courtier. Les nouveaux peuvent prendre en charge les frais de transfert. Pourquoi s'en priver ?

FORUMS

Consultez les forums, notamment celui d'Investir.fr, et renseignez-vous auprès d'autres investisseurs afin de présélectionner deux ou trois courtiers.

SRD

Si vous êtes engagé sur le service de règlement différé, votre compte-titres ne pourra être transféré avant d'avoir dénoué vos positions.

Une fois que vous aurez testé un courtier et que vous aurez décidé de transférer votre compte, vérifiez avant de faire votre demande le montant des frais qui vous seront prélevés à la clôture. Ils sont variables selon les banques et la taille du portefeuille et peuvent être élevés. Par ce biais, vous pourrez contrôler si le montant effectivement perçu est justifié.

Informez votre nouveau courtier du débit que vous allez subir et demandez-lui s'il vous le rembourse. C'est par exemple le cas chez Bourse Direct. Il vous suffit d'envoyer un relevé de compte de votre ancien établissement sur lequel figure le montant de vos frais de transfert. Votre nouveau compte Bourse Direct sera crédité dans un délai de trois semaines. Fortuneo prévoit aussi ce remboursement, avec toutefois un plafond conséquent de 500 €.

Sur un plan technique, le transfert de vos actions peut prendre quelques semaines, surtout si vous détenez des actions non cotées (cas des titres inscrits sur le marché libre). Des spécialistes du courtier que vous avez choisi contactent votre ancien établissement et s'occupent de toutes les formalités administratives. Toutefois, votre compte-titres ne pourra pas être transféré si vous êtes engagé sur le service de règlement différé (SRD) ou si vous êtes débiteur. Vous devez donc avoir dénoué vos positions avant de faire votre demande. Heureusement, en

Le nouveau courtier contacte l'ancien et s'occupe des formalités.

attendant le transfert, vous pouvez continuer à passer des ordres sur votre ancien compte. Cela sera impossible pendant une seule journée, celle pendant laquelle le transfert est effectivement réalisé. Le lendemain, vous opérerez à partir de votre nouveau compte.

Notre conseil

A l'aune du seul critère de la tarification, iDealing, pour des ordres jusqu'à 24.000 €, et Bourse Direct, pour des ordres entre 24.000 et 100.000 €, sont les plus attrayants. Mais ce seul argument ne suffit pas pour ouvrir un compte, car la différence avec d'autres courtiers

comme Saxo Bank ou Binck est ténue. L'éventuelle apparition de bugs informatiques aurait vite fait d'annuler un avantage de quelques points de base par transaction ! La disponibilité et le professionnalisme des chargés de clientèle constituent aussi des atouts certains. C'est pourquoi nous vous conseillons dans un premier temps de lire les forums, notamment celui d'Investir.fr, et de vous renseigner auprès d'autres investisseurs afin de faire une présélection de deux ou trois courtiers. Dans un second temps, ouvrez un petit compte chez eux et testez-les en réel. Cela vous permettra de vous forger une opinion définitive et, à qualité égale, de choisir le meilleur marché. ■

P.E.



Informez votre nouveau courtier du débit que vous allez subir en transférant votre compte et demandez-lui s'il vous le rembourse.

CFD, devises : le nouvel eldorado

Afficher des prix bas, c'est l'un des points de différenciation des courtiers spécialisés en CFD. Une bonne nouvelle pour les clients.



ARNAUD POUTIER,
directeur adjoint
d'IG France.

« Plus le courtier est un acteur important au niveau mondial, plus faible sera sa rémunération. »

Exclus du champ de la taxe sur les transactions financières, les CFD (contrat de différence) et autres produits dérivés affichent un atout supplémentaire par rapport aux supports d'investissement classiques. « Le coût d'achat d'un CFD sur Alcatel est désormais inférieur à celui de l'action Alcatel en direct sur Euronext Paris, indique Pierre-Antoine Dusoulier, le président de Saxo Banque, c'est pour cette raison que de plus en plus de courtiers en ligne classiques diversifient leur offre vers les CFD en plus des actions. » C'est d'ailleurs le cas, depuis le mois d'août, de Boursorama, qui a rejoint les rangs de ses concurrents Bourse Direct, Fortuneo, Cortal Consors ou encore iDealing. Par ailleurs, vous pouvez investir en CFD en ouvrant un compte directement chez un spécialiste de ces produits dérivés, comme Saxo Banque, IG Markets, CMC Markets ou XTB France.

Des frais à travers les spreads

Attention ! Il existe par ailleurs une multitude d'acteurs peu scrupuleux, spécialisés sur le marché des changes (Forex). Mieux vaut consulter la liste

Warrants et certificats : chez votre courtier habituel

Les warrants, turbos, certificats et autres bonus sont, contrairement aux CFD, accessibles chez n'importe quel courtier en ligne, quel que soit leur émetteur. Il s'agit en effet de produits dérivés cotés en Bourse, sous la surveillance étroite de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Vous pouvez donc acheter un warrant Société Générale depuis votre compte chez Cortal Consors (groupe BNP Paribas), ou, à l'inverse, investir sur un certificat BNP Paribas sur votre compte-titres Boursorama (groupe Société Générale).

CFD : des produits dérivés à très fort effet de levier

Effet de levier maximal autorisé pour des CFD sur...

| | CMC cmc markets | IG | SAXO BANQUE |
|-------------|--------------------|-----|----------------|
| Actions | 33 | 20 | 20 |
| Indices | 400 | 200 | 200 (2) |
| Or | 100 | 100 | 50 (1) |
| Euro/dollar | 400 | 200 | 200 (1) |

(1) Au-delà des 300.000 premiers euros, la marge requise est multipliée par 2.
(2) Au-delà des 50.000 premiers euros, la marge requise est multipliée par 2.

noire des courtiers non autorisés à opérer en France sur le site de l'Autorité des marchés financiers* avant d'ouvrir un compte.

D'une façon générale, les courtiers ne facturent pas de frais de courtage à proprement parler sur les CFD sur indice, matière première ou devise.

Pour ces sous-jacents, ils se rémunèrent sur le spread, c'est-à-dire l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente proposé à l'instant T. « La taille est déterminante : plus le

courtier est un acteur important au niveau mondial, plus ses volumes en CFD sont élevés, et plus faibles seront les spreads », explique Arnaud Poutier, directeur adjoint d'IG France, filiale du groupe britannique coté en Bourse IG. Il propose ainsi un spread limité à 1 point sur le CAC 40 et le Dax, et à seulement un demi-point sur l'or.

Pour les CFD sur actions, en revanche, les courtiers facturent des frais de courtage. Ainsi, Saxo Banque prélève 0,10 % par ordre avec un minimum de 5 € pour les CFD d'actions cotées sur Euronext Paris, soit 20 € pour un ordre de 20.000 €. De son côté, CMC Mar-

kets casse les prix avec des frais de 5 € jusqu'à 100.000 € et 0,04 % au-delà. Quant à IG Markets, il facture 10 € jusqu'à 100.000 € sur les

CFD sur actions de la zone euro. « Il n'y a ni droit de garde, ni frais de tenue de compte. La seule option facturée est le cours de Bourse en temps réel mais nous la remboursions dès que le client réalise deux ordres par mois, ce qui est systématiquement le cas », indique Arnaud Poutier. ■ A. L.

Mieux vaut consulter la liste noire des courtiers non autorisés à opérer en France.

* La liste noire comprend aujourd'hui : 4xp.com, Astonforex.com, Bforex.com, Finanzasforex.com, Flametrade.fr, Forextrada.com, Fxcast.com, Gcitrading.com, Ithforex.com, Ikkotrader.com, Instaforex.com, Sunbirdfx.com et Trader369.com.

Des outils pour vous former

On n'aborde pas les produits dérivés sans en maîtriser le mode d'emploi, sous peine de mauvaises surprises. Apprenez en ligne.

L'usage de l'effet de levier propre aux CFD impose un strict respect des règles de prudence : les courtiers spécialisés dans les CFD mettent ainsi l'accent sur la formation de leurs clients.

Conférences en ligne, séances de formation, compte d'entraînement : tous ces outils permettent au client de se familiariser avec les CFD avant leur première opération puis de continuer à se former au fil de l'eau.

Les intérêts des courtiers convergent avec ceux des clients : un investisseur ayant mal compris le fonctionnement des CFD ou leur mode d'emploi risque de fermer rapidement son compte s'il perd en quelques minutes l'intégralité de son dépôt faute d'une préparation suffisante.

Les courtiers proposent ainsi un compte de démonstration à leurs prospects : il suffit de télécharger la plateforme pour pouvoir intervenir pendant quatorze jours sur un compte virtuel, dans les conditions du réel. Un véritable test grandeur nature. « Cela permet aux clients de se familiariser avec le money management et l'effet de levier. Nous leur conseillons de passer des ordres d'un montant comparable aux opérations qu'ils réalisent habituellement sur leur PEA, pour qu'ils se sentent à l'aise dans leur exposition, explique Fabrice Cousté, directeur général de CMC Markets, mais grâce à l'effet de levier, la somme immobilisée sur le compte est très faible. »

CMC Markets, Saxo Banque et IG Markets proposent par ailleurs des webinaires, c'est-à-dire des conférences en ligne pour leurs prospects

et clients, généralement à plusieurs niveaux d'expertise. Au programme : analyse graphique, gestion du risque ou « direct market access ». A noter : les courtiers ne

Bien utiliser les CFD : les intérêts des clients et des courtiers convergent.

donnent pas de conseil d'investissement, sur une valeur ou un marché, mais orientent les clients par téléphone sur le passage d'ordre ou la gestion de leur couverture. Saxo

Banque offre même à ses clients haut de gamme, détenant plus de 100.000 € sur leur compte, un clavier professionnel (voir photo) permettant d'appuyer directement sur les touches Achat, Vente ou Euro/dollar, par exemple ! ■ A. L.



Les courtiers vous proposent un compte de démonstration pour vous familiariser avec l'effet de levier, certains encore vous offrent un clavier professionnel.

CFD : nouvelles stars des produits dérivés

Les CFD sont des produits dérivés permettant au particulier de s'exposer à une action, un indice, une devise ou une matière première avec un effet de levier. Existant en France depuis 2007, ces produits connaissent un succès croissant, bien que limité aux investisseurs très actifs. Ils permettent de jouer un support à la hausse comme à la baisse, avec un effet de levier allant jusqu'à 400 fois sur certains supports, des caractéristiques très appréciées dans des marchés difficiles. L'offre des courtiers spécialisés couvre plusieurs milliers de sous-jacents, mais, dans la pratique, les investisseurs se concentrent sur une poignée d'entre eux, sur lesquels les volumes, donc les prix, sont les meilleurs : CAC 40, Dax, euro/dollar, or et pétrole.

Frais de courtage CFD action Euronext Paris

| Nom | Taille de l'ordre | | | |
|-------------|-------------------|----------|----------|-----------|
| | 5.000 € | 20.000 € | 50.000 € | 150.000 € |
| IG Markets | 10 € | 10 € | 10 € | 35 € |
| CMC Markets | 5 € | 5 € | 5 € | 60 € |
| Saxo Banque | 5 € | 20 € | 50 € | 150 € |

Source : établissements.



Marchés étrangers : attention à la facture !

Investir à New York, Londres ou Milan coûte plus cher qu'une opération sur les actions françaises. Mais pas assez pour vous priver des atouts d'une bonne diversification.

Temps réel ou différé

Les courtiers en ligne proposent généralement à leurs clients les cours des marchés étrangers en différé de quinze minutes. C'est souvent suffisant pour placer un ordre à cours limité. Mais les investisseurs avertis peuvent opter pour les cours en temps réel, moyennement un abonnement. Il en coûte ainsi 1 € par mois pour les actions américaines chez Boursorama.

L'action Apple affiche une hausse de 65 % depuis le 1^{er} janvier sur le Nasdaq.

De quoi faire rêver les nombreux fans des smartphones de la marque à la pomme, mais aussi les investisseurs. Pourtant, la grande majorité des actionnaires français n'intervient que sur la Bourse de Paris. Acheter à New York, Londres ou Milan n'est cependant pas si compliqué. Il faut tenir compte de l'évolution des devises lorsque le marché n'est pas en euros, d'un éventuel décalage horaire, et, surtout, bien choisir son courtier en ligne pour maîtriser les frais.

En effet, si la guerre des prix fait rage sur les actions françaises, permettant aujourd'hui de gérer son portefeuille à moindre coût, il n'en est pas de même sur les autres marchés. « Les frais de back-office sont plus élevés sur les opérations à l'étranger, par ailleurs peu demandées par nos clients », explique Benoît Grisoni, directeur des activités de Boursorama en France, qui propose l'accès aux valeurs américaines ainsi

qu'à six marchés européens. Chez Boursorama, comme chez son concurrent Cortal Consors, les ordres passés sur le marché américain coûtent d'ailleurs moins cher que ceux sur les Bourses européennes. « 15 % de nos clients très actifs investissent sur les marchés étrangers, principalement aux Etats-Unis », indique Nicolas Dubray, responsable marketing Bourse de Cortal Consors.

Des ordres trois fois plus chers

Les frais d'achat d'une action américaine sont ainsi compris entre 15 et 30 € en moyenne pour un ordre de 10.000 € chez les courtiers en ligne (voir notre tableau). A titre de comparaison, la même opération réalisée sur des actions françaises est généralement facturée entre 5 et 10 €. Un surcoût dont il faut tenir compte dans le calcul de la rentabilité nette de votre portefeuille. Il faut aussi veiller à ne pas passer d'ordres de toute petite taille. « Nous facturons des frais fixes de 14,50 € pour les ordres à l'étranger sur la plupart des marchés en dehors

de Londres. C'est un tarif très compétitif sur les ordres de taille moyenne ou importante », confirme Lee Foster Bowman, président fondateur du courtier britannique iDealing, implanté en France depuis mars.

Son groupe propose l'accès à 17 marchés étrangers, couvrant la plupart des grandes Bourses mondiales. Elle aussi très internationale, Saxo Banque offre à ses clients la possibilité d'investir sur 29 marchés, y compris des places plus exotiques comme la Turquie, la Pologne ou l'Afrique du Sud. Au-delà du surcoût d'une opération sur une Bourse étrangère, il convient de réfléchir en amont à votre stratégie : si vous achetez une action d'un pays membre de l'Union européenne, pensez à la loger dans votre PEA. Dans le cas contraire, l'opération sera réalisée depuis votre compte-titres ordinaire. Enfin, comme sur les actions françaises, mieux vaut passer un ordre à cours limité plutôt qu'un ordre au marché pour maîtriser votre prix d'achat ou de vente. ■

A.L.

Des frais de courtage parfois dissuasifs

| Nom | Caractéristiques générales pour un ordre en Bourse de New York | Courtage pour un ordre de | | | |
|-------------------|---|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | 1.000 € | 5.000 € | 10.000 € | 50.000 € |
| BforBank | 15 jusqu'à 7.700 € + 0,19 % sur la part de l'ordre supérieur à 7.700 € + frais de correspondant | 23 € | 23 € | 32 € | 148 € |
| Binck.fr | 5 € + 0,10 % | 6 € | 10 € | 15 € | 55 € |
| Boursorama Banque | 0,12 % sur le montant total de l'ordre, minimum 23,90 € (frais de brokers étrangers inclus) | 23,9 € | 23,9 € | 23,9 € | 60 € |
| Cortal Consors | 15 € + tarif Bourse de Paris (ex. : 0,2 % pour les ordres supérieurs à 8.000 €) | 20 € | 29 € | 35 € | 115 € |
| iDealing | 14,5 € (frais remboursés la première année) | 14,5 € | 14,5 € | 14,5 € | 14,5 € |
| Saxo Banque | 2 centimes de dollar par action, commission minimale 15 \$ | 2 cts/action | 2 cts/action | 2 cts/action | 2 cts/action |

Source : établissements.

Des milliers de Sicav sans droits d'entrée !

Les courtiers en ligne proposent de nombreux fonds à droits d'entrée réduits, voire nuls. C'est la possibilité, pour l'épargnant, de gérer activement son portefeuille à moindre coût.

Les courtiers en ligne diversifient depuis longtemps leurs offres vers des placements de long terme comme l'assurance-vie, mais surtout les Sicav. Avantage : les clients ont accès, en quelques clics, à des milliers de fonds, ce qui leur permet de choisir le meilleur produit dans chaque catégorie. De plus, les courtiers en ligne affichent des droits d'entrée réduits, voire nuls, sur quelques centaines à quelques milliers de produits. Ainsi, Bourse Direct propose 200 fonds à 0 %, Binck.fr en affiche 900, tandis que Fortuneo en déclare 700. De son côté, Cortal Consors propose 1.000 fonds à 1 % de droits d'entrée.

« La quantité de produits proposés importe peu. Ce qui compte, c'est l'information et le conseil sur une sélection de fonds de qualité », estime Cyril Lureau, le président de Sicavonline, qui propose une vingtaine de fonds à droits d'entrée réduits, pour lesquels le client peut obtenir des informations complètes : interview du gérant, stratégie d'investissement, etc. BforBank met elle aussi l'accent sur l'information, en particulier sur une sélection de 50 fonds réalisée par Amundi, permettant au client de gérer son épargne sur la base d'un portefeuille modèle. Mais au-delà de cette liste, les clients de BforBank ont accès à 2.000 fonds sans droits d'entrée. « Nous ne facturons pas de droits de garde sur les Sicav. Nos clients peuvent donc gérer leur portefeuille

L'absence de frais favorise une gestion active de son portefeuille

| Courtiers | Les offres de fonds à frais zéro |
|---|----------------------------------|
|  BforBank | 2.000 |
|  Bourse Direct | 200 |
|  Boursorama Banque <small>LA banque en ligne avec son app</small> | 850 |
|  CORTAL CONSORS BNP PARIBAS | 12 |
|  FORTUNEO | 700 |
|  sicavonline <small>AVENIR FINANCE</small> | 0* |

* Sauf Sicav monétaire.



CYRIL LUREAU,
 président
 de Sicavonline.

de fonds sans aucun frais », explique Bertrand Miserey, responsable de l'offre Bourse.

De son côté, Boursorama propose 850 fonds sans droits d'entrée à ses clients. « Cela favorise une gestion active de son portefeuille de Sicav. Nos clients n'hésitent pas à faire évoluer leurs positions si l'actualité le justifie puisqu'il n'y a pas de frottement lié aux frais », constate Benoît Grisoni, directeur des activi-

tés de Boursorama en France. Des interventions fréquentes, à l'achat ou à la vente, se justifient cependant surtout pour une gestion tactique du portefeuille, afin, par exemple, de profiter d'une tendance de marché sur quelques mois. En revanche, votre fond de portefeuille n'a pas vocation à évoluer rapidement, même en l'absence de droits d'entrée : il s'agit d'un investissement de long terme. ■

A. L.

« Ce qui compte, c'est l'information et le conseil sur une sélection de fonds de qualité. »

Décryptage

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) doit présenter, entre autres, le niveau des frais facturés par le fonds. Les frais d'entrée affichés constituent un niveau maximal, servant à rémunérer le distributeur du produit. En l'absence de droits d'entrée « acquis au fonds », en quelque sorte obligatoires, le distributeur peut donc réduire voire supprimer les droits d'entrée... avec l'accord de la société de gestion. Certaines maisons ne souhaitent en effet pas voir leurs fonds vendus sans droits d'entrée par un courtier tandis que les autres prélèvent des frais. Ainsi, Carmignac Patrimoine, le produit vedette de Carmignac Gestion, est commercialisé par Cortal Consors avec des droits d'entrée de 4 %, mais seulement 2 % chez Boursorama et 1 % chez Fortuneo. Nous n'avons pu le trouver sans droit d'entrée chez aucun courtier !